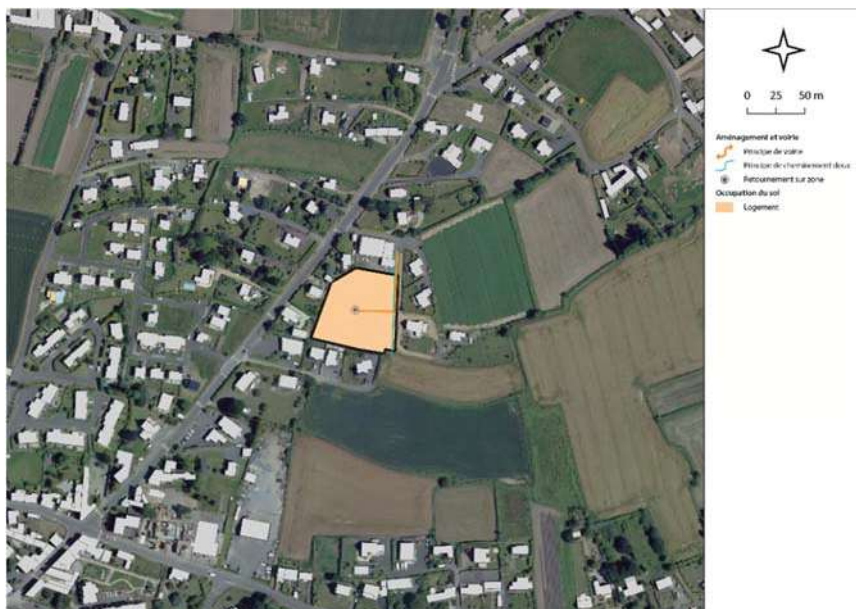


**SECTEUR 2. RUE IRÈNE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE**



Les nouvelles constructions doivent laisser la faculté de créer une future voie d'accès pour desservir les parcelles situées au sud.

Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Afin de favoriser l'intégration du projet dans son environnement proche, les futures constructions présentent des formes de toiture à deux pans.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'une urbanisation d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	0,42 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	5		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		